

# Collombey-Muraz : Budget 2024

## Questions d'ordre général

|               |   |   |
|---------------|---|---|
| 30            | Charges de personnel – Feuillelet implication financière du projet 2024 – point 5 – page 009 pour Chf 271'000 (salaires) et Chf 65'000 (charges sociales) | <p>Les montants des salaires et charges sociales sont calculés sur 7/12, le 13<sup>ème</sup> salaire est-il compris dans les montants annoncés ?<br/>Oui</p> <p>Les montants de la colonne salaires sont-ils les salaires bruts estimés pour 7 mois effectifs ?<br/>Oui</p> <p>Un salaire de plus de 90K par année pour un assistant de direction est-il représentatif du marché du travail ? idem pour tous les postes ?<br/>Oui, l'enveloppe salariale, pour l'ensemble des postes, a été calculée sur la base d'un comparatif du marché et en fonction des responsabilités que les différentes fonctions impliquent (voir p. 009, point 5, 1<sup>er</sup> paragraphe). Concernant le poste d'assistant.e de direction en particulier, nous précisons, comme vous avez pu vous en rendre compte dans le CDC lié à la fonction, que cette personne aura également des responsabilités de direction de collaborateurs.ices, ce dont il a été tenu compte pour l'attribution de la classe salariale.</p> |
| 30            | Feuillelet « Amélioration des services communaux 2024 »   | <p>Est-ce que le nouvel organigramme, qui implique la création de nouveau poste, implique également une revalorisation salariale des postes existants ?<br/>Non</p> <p>Si oui, pour quelle(s) fonction(s) et quel(s) montant(s) ?</p>   |
| Rubrique 3120 | Electricité Gros consommateurs – marché libre   | <p>Quel est le prix du kWh retenu ?<br/>Contrat signé pour quelle quantité et pour quelle durée ?</p> <p>Le prix du kwh retenu pour le budget 2024 pour le marché libre s'élève à 22,1 ct/kwh pour la partie énergie, auquel il faut rajouter la partie utilisation du réseau ainsi que les taxes et supplément de réseau. Le tarif final, varie en fonction des utilisateurs entre 35 et 40 ct le kwh.</p> <p>A fin septembre, plus de 70% du volume prévu pour 2024 était confirmé à ce tarif.</p>  |

|              |  |   |
|--------------|--|---|
| 3132         | Honoraires et frais d'études             | <p>Le message du CM (p. 003) dit que « de nombreuses études seront également projetées sur 2024 ». Pourrait-on obtenir une liste des études (sujet + coût) ?<br/>Cf QuestionCog1</p> <p>Pour les comptes 2023, nous souhaiterions également obtenir un document récapitulant les études réalisées en 2023 avec leur coût vs leur coût budgété.<br/>Nous adapterons le document pour les comptes 2023.</p>   |
| 3144         | Nettoyage conciergerie /                 | <p>On constate une augmentation par rapport au budget 2023 (ex :0290.3144.90 + 23% ; 5450-3144-90 + 27.2%).<br/>A quoi est-ce dû ?</p> <p>Quelques ajustements ont dû être apportés aux mandats de nettoyage par rapport à la matrice proposée pour l'appel d'offres. Il s'agit notamment de la facturation du nettoyage des linges, du nettoyage de la piscine lors des week-ends et d'une estimation pour le nettoyage des locaux du Dojo pour les structures jeunesse.</p>   |
| 62xx.xxxx.xx | Trafic régional                          | <p>Les nouveaux billets dégriffés CFF communaux arrivent en décembre 2023.<br/>Si nous avons bien compris, ces billets n'engendrent pas de coûts pour la commune (pas de risque de perte de billet comme précédemment mais mise à disposition de personnel), par contre, une commission de vente de 5% est versée aux communes.<br/>Est-ce que la commune doit entreprendre des démarches pour faire partie du programme ?<br/>A-t-elle décidé de rejoindre le programme ?<br/>Oui, la Commune s'est inscrite en août pour faire partie de la nouvelle offre. Les informations pratiques doivent encore être transmises d'ici la fin du mois de novembre pour la mise en œuvre.</p> |
| COG 4        | Statistique sur l'évolution du personnel | <p>Pour 2024, dans la structure jeunesse, on constate une diminution de 7 collaborateurs fixes (mais augmentation de 0.3 EPT) et l'apparition de 11 personnes à la demande.<br/>Le tableau a été fait différemment cette année (séparation du personnel fixe du personnel à la demande), mais il y a toujours eu du personnel à la demande à la</p>   |

|              |                                 |   |
|--------------|---------------------------------|---|
|              |                                 | <p>Structure pour les remplacements en cas de maladie / formation / accidents / divers congés / congés maternité, ces derniers étaient comptés avec le personnel fixe. De plus, sur les 11 personnes, une a quitté la structure et 2 vont être engagée en fixe dès janvier 24.</p> <p>Comment a été gérée la diminution des 7 collaborateurs (départs naturels) ?</p> <p>Quand il y a une personne qui quitte, elle est remplacée.</p> <p>Pourquoi faire appel à du personnel à la demande ?</p> <p>cf ci-dessus, nous ne pouvons fonctionner pour des questions de normes et d'organisation en cas d'absence de personnel.</p> <p>A quelle fréquence est-il prévu de faire appel à du personnel à la demande ?</p> <p>Quand il y a un besoin, c'est très variable.</p> <p>Sont-ils au bénéfice du statut du personnel ?</p> <p>Non</p> |
|              | Coefficient d'impôt             | <p>Quelle est la réduction des recettes fiscales PP si on diminue le coefficient d'impôt à 1.2 au lieu de 1.25 ?</p> <p>Il n'est pas possible de fournir une telle simulation sans avoir recours au Service cantonal des contributions. Toutefois, si l'on se base sur les simulations faites dans le cadre de l'analyse financière de la fusion, une baisse du coefficient d'impôt à 1,2 représenterait un montant d'environ Fr. 400'000 sur la base des recettes fiscales PP actuelles.</p>   |
| 9900.3894.00 | Réserve de politique budgétaire | <p>Des règles d'utilisation ont-elles été établies ?</p> <p>Elles le seront, comme annoncé, dans le cadre du bouclage des comptes 2023.</p> <p>Peut-on prélever dans le fonds pour équilibrer le budget ?</p> <p>Un recours à la réserve de politique budgétaire se fait uniquement dans le cadre du bouclage des comptes. Le résultat présenté dans le cadre du budget reflète la réalité économique du fonctionnement de l'administration publique.</p>   |

|       |                          |   |
|-------|--------------------------|---|
| COG 8 | Subventions aux sociétés | <p>Le rapport 2023 de l'inspection cantonale des finances recommandait d'accorder des subventions à trois institutions en compensation de l'impôt dû, ceci pour éviter une remise d'impôt dépassant la compétence de la municipalité. La municipalité a-t-elle tenu compte de cette recommandation dans le tableau des subventions des sociétés ?</p> <p>Les trois institutions qui faisaient l'objet d'une exonération de l'impôt communal font l'objet d'une facturation depuis le rapport de l'inspectorat cantonal des finances. Il ne s'agit pas de subventionnements octroyés à proprement parlé.</p> |
|-------|--------------------------|---|

A. Questions comptes de fonctionnement

|              |  |   |
|--------------|--|---|
| 0120.3130.17 | Frais de réception   | <p>Quelle est la justification de la hausse du montant au budget augmentant de Chf 42'301.85 (comptes 2022) à Chf 90'000 (budget 2024)</p> <p>Les comptes 2020 à 2022 concernant les frais de réception étaient impactés par le COVID. Nous revenons, avec ce budget 2024, à la situation qui prévalait avant en tenant compte que 2024 verra se terminer la législature actuelle, et que diverses manifestations seront organisées dans ce cadre-là.</p> |
| 0210.3137.00 | Impôt cantonal   | <p>Que signifie le commentaire « Dès 2023 Imp communal Muraz le village en plus » ?</p> <p>Nous suivons la recommandation de l'inspectorat cantonale des finances en procédant à la facturation de l'impôt communal à cette institution (Muraz le Village), impôt pris en charge par l'administration publique (Cf le point COG 8 ci-dessus).</p>   |
| 0220.3099.10 | Activités de promotion du travail d'équipe (team building) | <p>Quels sont les résultats concrets que la Municipalité peut présenter à la suite de la mise en place de ces activités ?</p> <p>Il est difficile de parler de « résultats concrets » dans le cadre des activités de promotion du travail d'équipe. Chaque Chef.fe de service pour son service et le Secrétaire municipal pour les Chef.fe.s de service organisent annuellement une</p>   |

|              |                                     |   |
|--------------|-------------------------------------|---|
|              |                                     | <p>activité qui participe au renforcement de la cohésion du groupe qu'il.elle doit conduire. Ces journées débutent par un moment consacré à l'activité professionnelle et au développement/renforcement de celle-ci, puis se poursuit par une activité ludique. Depuis l'introduction de cette pratique, les retours des employé.e.s sont très positifs. Les excellents résultats d'une enquête de satisfaction que le Conseil municipal a menée en 2022 auprès de l'entier de son personnel en sont sans doute une partie du reflet.</p>   |
| 0220.3132.30 | Informatique (prestations de tiers) | <p>Quels sont les gains de productivité qui peuvent être attendus à la suite de la mise en place de certains logiciels ou traitements ?</p> <p>Tous les outils qui sont mis en place au sein de l'administration ont pour but de simplifier les processus pour les collaboratrices et collaborateurs, mais ils n'apportent pas forcément des gains de productivité.</p> <p>Si l'on prend exemple de la mise en place de la GED au sein de l'administration, cela permet d'éviter la transmission de papier, d'éviter la double-saisie, de savoir en tout temps où se trouvent les factures, de pouvoir les afficher de manière électronique. Cependant, cela nécessite également de la ressource pour scanner les documents et les affecter aux bons destinataires.</p> <p>Les logiciels de traitements doivent nous apporter un surplus d'efficacité mais pas forcément un gain de productivité.</p> |
| 0220.3134.60 | Assurance RC, divers choses         | <p>Qu'est-ce que couvre l'assurance cyber ?</p> <p>C'est une assurance qui devrait prendre en charge les frais de reconstitution de nos données en cas de préjudices cyber, couvrir les pertes de revenus dues à l'interruption de l'exploitation et les frais relatifs à des prétentions en responsabilité civile. La prise en charge du recours à des spécialistes en cas d'attaques criminelles et des conseils de préventions dans ce domaine de prédilection.</p>  |
| 1110.3010.01 | Patrouilleur adulte                 | <p>Quelle est la raison de l'augmentation ?</p> <p>Depuis 2022, après discussion avec la police cantonale et municipale, nous avons constaté que le passage piéton près du Volg nécessitait 2 accompagnatrices scolaires plutôt qu'une (flux d'enfants dans les 2 sens). Nous avons adapté le chiffre</p>   |

|              |                                       |  |
|--------------|---------------------------------------|--|
|              |                                       | au budget 2024, sur la base des comptes 2022 (Fr. 36'205.05).  |
| 1110.3111.00 | Achat matériel de vidéosurveillance   | <p>S'agit-il d'un montant reporté de 2023 ou d'une nouvelle dépense ?</p> <p>Il ne s'agit pas d'un montant reporté mais de la dernière phase de la mise à jour de notre matériel de vidéosurveillance.</p> <p>Qu'est-ce que cela couvre (achat de matériel ou juste mise à niveau) ?</p> <p>Cela couvre justement l'acquisition de nouveau matériel et la mise à jour de l'existant.</p> <p>Ou en est le règlement cantonal sur le sujet ?</p> <p>Suite à la révision partielle de la loi sur l'information du public, la protection des données et l'archivage (LIPDA), acceptée en mars 2023 par le Grand Conseil, nous étions dans l'attente d'un règlement-type que le Canton souhaitait mettre à disposition des Communes. Ce document est depuis peu à disposition et peut donc être utilisé. Le Conseil municipal fournira ainsi un projet de règlement au Conseil général courant 2024.</p> <p><i>Les explications données lors de la plénière du 17.12.22 n'étaient pas très claires.</i></p> |
| 1110.3632.00 | Participation frais Police de Monthey | <p>Échéance de la convention et délai de dénonciation</p> <p>La convention a été conclue pour une durée indéterminée. Elle est dénonçable 2 ans à l'avance pour la fin d'une année civile.</p>   |
| 1402.3132.30 | Portail citoyen                       | <p>Quelles seront les fonctionnalités du portail ?</p> <p>C'est un projet à l'échelle du canton dont nous n'avons pas toutes les informations. Mais il s'agit dans les grandes lignes de proposer aux citoyennes et citoyens valaisans de pouvoir accéder à des documents officiels par le biais d'un compte citoyen unique pour l'ensemble des interactions avec les autorités, qu'elles soient communales ou cantonales. Car à ce jour, il n'est pas rare d'avoir un compte pour chaque demande. Le canton veut ainsi "simplifier et faciliter" la collaboration entre les autorités ainsi qu'entre ces dernières, la population et les entreprises en développant rapidement les échanges par voie numérique.</p>   |

|  |   |  |
|--|---|--|
| 1630.3110.00                                 | Achat de mobilier et équipement                                   | PRU = acronyme / signification ?<br>Point de rencontre d'urgence   |
| 2110.3621.20<br>2120.3621.20<br>2130.3621.21 | Contri. Comm.<br>Pour les élèves EE et EP et CO                   | <p>Le budget indique un nombre d'élèves différents pour la facturation par le canton du nombre d'élèves pour le calcul des charges de biens et services, etc... (ex. CO 306 contre 380)</p> <p>Le nombre différent d'élèves provient de la différence entre les profils des élèves :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Elèves domiciliés sur la commune et scolarisés dans nos écoles</li> <li>2. Elèves domiciliés sur la commune et scolarisés dans d'autres écoles (écoles privées et collège en fin de 10CO.</li> <li>3. Elèves non-domiciliés sur la commune et scolarisés dans nos écoles (élèves SAF)</li> </ol> <p>Seule la catégorie 1 est prise en compte pour l'établissement de la facturation du canton.</p> <p>Le canton va-t-il établir la facturation sur les chiffres mentionnés ou y a-t-il un décompte en fin d'année scolaire prenant en considération aussi les arrivées et les départs d'élèves en cours d'année scolaire.</p> <p>La facturation du canton s'effectue sur la situation au 31 décembre dans les écoles.</p> <p>Comment le canton justifie-t-il l'augmentation des contributions communales depuis 2022 ?</p> <p>L'augmentation des contributions communales depuis 2022 est liée à l'augmentation des charges (en grande partie des charges de personnel, ...) et du nombre d'élèves.</p> |
| 2170.3132.50                                 | Ecole lutte yoseikan, réalisation vestiaires / sanitaires communs | <p>Cette étude concerne-t-elle l'aménagement de l'école d'Illarsaz ?</p> <p>Oui, dans la mesure où cette étude préliminaire devra évaluer s'il est judicieux de créer un espace commun entre le bâtiment scolaire et le local de lutte pour y créer des locaux sanitaires communs, qui serviraient pour les besoins scolaires et pour les sociétés qui utilisent les locaux</p>  |
| 2170.3144                                    | Gros entretien et entretien courant – Badges                      | En quoi consistent les « compléments d'équipement pour les badges » ?  |

|  |  |   |
|--|--|---|
|  |  | <p>La somme mise pour 2024 consiste à compléter ce qu'il a été fait jusqu'à présent. Pour 2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Corbier : 5'000.-</li> <li>Corbier salle de gym : 2'000.-</li> <li>Ecole sous l'église : 18'000.-</li> <li>Buvette du foot des Perraires : 7'000.-</li> <li>Perraires bibliothèques : 4'000.-</li> <li>Perraires primaire : 20'000.-</li> </ul> <p>Est-ce que les montants indiqués pour 2023 ont été utilisés ou sont reportés sur 2024 ?</p> <p>Les montants prévus en 2023 ont été utilisés.</p> <p>A combien au total se sont montés les coûts en lien avec les badges dans les écoles (mise en place + complément) ?</p> <p>La mise en place des serrures électroniques a commencé il y a plus de 10 ans avec l'ouverture de la structure jeunesse des Plavaux. Par la suite, lors de la construction de l'école sous l'église à Muraz, la gestion des accès extérieurs a été aussi conçu avec des badges.</p> <p>Il a été décidé d'uniformiser progressivement les bâtiments communaux avec ce système. Actuellement, tous les accès extérieurs sont équipés de badges et nous poursuivons avec les portes intérieures.</p> <p>2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Perraires 3'100.-</li> </ul> <p>2016 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Perraires 5'700.-</li> </ul> <p>2017 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Corbier : 21'000.-</li> <li>- Perraires : 3'000.-</li> </ul> <p>2018 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Perraires CO : 5'000.-</li> </ul> <p>2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ecole sous l'église : 3'100.-</li> <li>- Illarsaz : 3'200.-</li> <li>- Corbier : 4'800.-</li> <li>- Salle polyvalente Perraires : 14'500.-</li> <li>- Vieux Collège de Muraz : 7'100.-</li> <li>- CO Perraires : 1'700.-</li> </ul> <p>2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Centre sportif et culturel Perraires : 11'000.-</li> <li>- Ecole d'Illarsaz : 2'700.-</li> <li>- Ancienne Cure : 9'500.-</li> <li>- Corbier : 5'200.-</li> </ul> |
|--|--|---|

|              |   |   |
|--------------|---|---|
|              |   | <p>2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Perraires : 1'600.-</li> </ul> <p>2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Corbier : 17'100.-</li> <li>- Ecole sous l'église : 12'000.-</li> <li>- Perraires primaire : 1'200.-</li> </ul>  |
| 2170.3144.49 | Décapage des sols pour Chf 50'000                             | <p>Périodicité des travaux</p> <p>Un tournus est prévu chaque année, sur les différents bâtiments de la commune, en fonction de l'état des sols.</p> <p>Quand a été réalisé la dernière fois ces travaux ?</p> <p>Les sols de l'école de Muraz prévus au budget n'ont jamais été décapés depuis la construction du bâtiment.</p>  |
| 2170.3144.58 | Pose de compteurs électriques complémentaires pour Chf 15'000 | <p>Dans quel bâtiment ?</p> <p>Quelle est la raison de la pose de ces compteurs complémentaires maintenant ?</p> <p>Quelles consommations seront mesurées ?</p> <p>Le bâtiment des Perraires est un grand complexe avec de multiples affectations (salle de sport, piscine, classes, etc.). Actuellement, nous connaissons les consommations de chaleur et d'électricité pour l'ensemble du complexe, sans savoir où elles sont dépensées effectivement. Ceci est problématique, car le complexe des Perraires est un gros consommateur d'électricité, qui serait soumis au contingentement en cas de pénuries d'énergies. Dans l'état actuel de la situation, les clés de répartitions théoriques pour chaque affectation ne suffisent pas à évaluer si couper certaines activités non essentielles du site suffirait à atteindre les objectifs du contingentement imposé légalement. Les compteurs s'inscrivent comme un outil d'aide à la décision. Ils seront également utiles pour quantifier les effets des mesures d'optimisations et de rénovations énergétiques qui seront menées sur le site.</p> |
| 2190.3113.00 | Achat de bureaux ergonomiques pour Chf 19'200                 | <p>Que deviennent les anciens bureaux</p> <p>Reprise, revente ?</p> <p>Lors des précédents replacements, certains bureaux ont été réutilisés pour la création de nouveaux postes de travail. Une partie du mobilier est stocké – pour un éventuel besoin interne futur.</p> <p>Dans la mesure du possible, les autres sont revalorisés (donné à une association). Si</p>  |

|              |   |   |
|--------------|---|---|
|              |   | les associations ne les veulent pas, on les évacue à la déchetterie. Ils ne sont en aucun cas vendus.   |
| 3320.3151.10 | Entretien / création de socles pour panneaux d'affichages | <p>CHF 35k pour des panneaux d'affichages centres de villages. Où seront positionnés ces panneaux ? Combien ? Pour quel type de publicité ?</p> <p>Ce montant est destiné à répondre au « postulat affichage » déposé par Mme Carole Morisod qui demandait que des surfaces d'affichages supplémentaires soient créées dans les espaces piétons, lors des élections et des votations communales.</p> <p>Le budget prévoit de répartir les nouvelles surfaces d'affichage dans les 5 villages de la commune :</p> <p>Collombey :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 panneaux à 1 face à proximité de la Maison de commune</li> <li>- 1 panneau à double faces sur la place de l'Etoile</li> </ul> <p>Muraz :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 panneaux à 1 face sur la place de la Paquaire</li> </ul> <p>Illarsaz :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 panneau à double faces sur la place centrale</li> </ul> <p>Collombey-le-Grand :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 panneau à double faces sur la place de la Fontaine</li> </ul> <p>Les Neyres</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 panneaux à 1 face sur l'abri PC</li> </ul> |
| 3411.3144.90 | Nettoyages / Conciergerie                                 | <p>Quelle est la raison de la hausse du montant au budget 2024 comparé au comptes 2022 et budget 2023 ?</p> <p>Il s'agit, comme indiqué précédemment, d'un ajustement apporté au mandat conclu, concernant le nettoyage de la piscine et la prise en compte de la mise en place du robot qui nettoie la surface du plan d'eau ainsi que les nettoyages de la piscine le samedi, pas prévu dans la matrice de base.</p>  |
| 3420.4200.20 | Place de jeu, contributions de remplacement               | <p>Un compte séparé des encaissements dans le temps pour cette contribution de remplacement est-il tenu ?</p> <p>Non, il s'agit d'une contribution unique versée dans le cadre de constructions.</p>  |
| 3421.3144.58 | Remplacement spots de la scène pour Chf 40'000            | <p>Périodicité de ce remplacement ?</p> <p>Il n'y a pas de périodicité.</p> <p>Quand a été réalisée la dernière fois cette prestation ?</p>   |

|              |  |  |
|--------------|--|--|
|              |  | <p>Nous ne savons pas avec certitude, mais dans tous les cas, ils n'ont pas été changés ces 15 dernières années (peut-être depuis beaucoup plus longtemps !)</p> <p>Gain énergétique et économie financière avec les nouveaux spots ?</p> <p>Ces spots vont générer des économies substantielles puisqu'il s'agit de modèles LED.</p>  |
| 3421.44      | Loyers des salles  | <p>Existe-t-il un document regroupant les montants demandés pour la location des salles et couverts communaux ? Y a-t-il un rabais systématique pour les habitants/sociétés de la commune ?</p> <p>Tout est indiqué sur notre site internet, à l'adresse suivante :</p> <p><a href="#">Réservation de salles :: Commune de Collombey-Muraz :: Valais :: Suisse</a></p>   |
| 4120.3635.00 | Participation aux coûts de l'EMS la Charmaie (couverture de déficit) | <p>EMS, la convention ne prévoit-elle pas un plafonnement de la prise en charge du déficit ?</p> <p>La convention ne mentionne pas de montant, il s'agit d'un engagement de couverture de déficit.</p> <p>Est-ce qu'il y a des mesures qui sont prises afin de réduire le déficit qui augmente d'année en année ?</p> <p>Cette année déjà, des mesures ont été initiées. Elles devraient permettre de respecter le cadre budgétaire 2023 malgré une sur estimation des produits.</p> <p>Un processus de mutualisation de ressources transverses entre les EMS du Chablais est en cours, les premières actions concrètes débuteront en 2024.</p> <p>D'autre part, des outils de pilotages ont été créés cette année.</p> <p>Le déficit structurel qui se renforce au fil des années est principalement dû à une augmentation des charges qui ne sont pas couvertes par une augmentation des produits. D'autre part, la modification de la typologie des personnes accueillies demande de plus en plus d'encadrement et de soins. La durée de séjour diminue et les mutations, départ, décès, sont plus fréquents. A fin juin 2023, nous avons relevé autant de décès que durant toute l'année 2022. Ceci provoque un regain de travail pour les équipes de soins, technique et administratives tout en générant des</p> |

|              |  |   |
|--------------|--|---|
|              |  | <p>jours de « vacances » plus nombreux entre les départs et les admissions.</p> <p>Les exigences cantonales croissantes en ce qui concerne les dotations de personnel représentent le facteur prépondérant du dépassement budgétaire.</p> <p>Le budget 2024 de la Charmaie va être soumis au Canton pour analyse et benchmark avec les autres budgets d'EMS. Les résultats de cette analyse permettront de savoir si un potentiel d'économie existe.</p> <p>L'EMS dispose-t-il de fonds propres ? A quelle hauteur ?</p> <p>Non, l'EMS ne dispose pas de fonds propres.</p> <p>Nous avons reçu l'information que des services de repas seraient préparés à l'EMS et vendus à l'externe (amélioration du résultat de l'EMS). Où est-on ?</p> <p>Le montant convenu est de Fr. 1.- par repas préparé. Il faut prendre ce dernier comme un montant brut auquel il sera judicieux de déduire les frais de production (Energie, amortissement du matériel, frais accessoires, etc).</p> <p>La projection du nombre de repas livrés aux écoles est de 40'000 pour 2024. Une facturation trimestrielle sera adressée par La Charmaie à Eldora.</p> |
| 5350.3010.02 | Animations pour seniors (yoga et autres activités) pour Chf 31'900 | <p>Par quel biais ces activités seront annoncées ?</p> <p>Notamment par le biais du site internet communal. Nous précisons que les activités de yogathérapie ou celles des « rencontre et atelier musical senior » ne sont pas nouvelles. Ce compte recense les charges salariales. Si le montant augmente, c'est parce qu'il comprend le salaire d'un.e animateur.trice socio-culturel.le à 50% durant 7 mois (voir feuillet consacré à l'amélioration des services communaux).</p> <p>Quelles classes d'âge y aura droit ?</p> <p>Les personnes en âge AVS</p> <p>Un sondage ou enquête pour déterminer les besoins ou attentes sera-t-il mené ?</p> <p>Un tel sondage a déjà été effectué (voir feuillet consacré à l'amélioration des services communaux, p. 006, point 2.3, 5<sup>ème</sup> paragraphe).</p>   |

|                              |                                       |  |
|------------------------------|---------------------------------------|--|
|                              |                                       | <p>En cas de succès d'une activité (cours plein), des cours supplémentaires seront-ils prévus ?</p> <p>Le.la nouveau.elle animateur.trice socio-culturel.le pourrait proposer de nouvelles activités. Celles-ci seraient proposées dans les futurs budget. Néanmoins, ce compte ne devrait pas être impacté par lesdites activités, puisqu'il concerne les charges salariales.</p> <p>Un suivi des activités et un bilan final sera présenté ?</p> <p>Oui, cela fait partie du cahier des charges du poste qui est proposé au Conseil général.</p>   |
| 5450.3099.00                 | Part aux frais de télétravail         | <p>Qu'est-ce qui est pris en charge ?</p> <p>Le fait d'utiliser son propre téléphone portable pour appeler et être appelé durant le temps de télétravail.</p>  |
| 5450.3144.83                 | Optimisation chauffage pour Chf 8'000 | <p>Quelle est la raison de cette optimisation ?</p> <p>Gain énergétique et économie financière attendus ?</p> <p>Cette optimisation s'inscrit dans la continuité du remplacement du boiler aux structures jeunesse. Ces modifications permettront d'exploiter les pleins potentiels du boiler PAC et de réduire la consommation de gaz pour la production d'eau chaude. Dans un scénario pessimiste, cela représente une économie de 10'200 kWh, soient environ CHF 1'500.-/an.</p>  |
| 5450.42                      | Contributions de tiers                | <p>Existe-t-il une statistique de participation des parents en fonction du barème du revenu ?</p> <p>De telles statistiques peuvent être sorties depuis le système de facturation.</p>   |
| 5450.4631.54<br>5450.4631.55 | Subv. Canto aux frais des salaires    | <p>Quel est le pourcentage de subvention pour les salaires et pour le matériel ?</p> <p>Salaires : 34% du salaire des collaborateurs et 30% du salaire des personnes en formation (stagiaires et apprentis)</p> <p>Matériel : 30.- par place d'accueil au maximum selon frais effectifs.</p> <p>Une information nous a été transmise par l'AVDIPPS en date du 31 octobre que le canton avait décidé unilatéralement de supprimer le subventionnement des personnes en formation pour le personnel éducatif à la journée. Cela représente quand même un montant avoisinant les Fr. 80'000 pour Collombey-Muraz pour</p> |

|              |  |   |
|--------------|--|---|
|              |  | <p>l'ensemble de son personnel en formation. Une interpellation urgente va être déposée au grand conseil par la députation ainsi qu'un amendement au budget cantonal. Nous attendons le résultat de ces délibérations.</p>  |
| 6150.3141.10 | <p>Marquages + entretien signaux divers (normes rétro-réflexion) pour Chf 50'000</p> | <p>Normes rétro-réflexion : Combien de panneaux déjà remplacés<br/>Combien de panneaux à encore remplacés<br/>Délai pour mise en conformité</p> <p>Ce poste comprend la modification, les compléments ou nouvelles signalisations qui sont mises en place selon les normes de rétro-réflexion, ainsi que la réfection des marquages routiers. Il englobe également toutes les réparations (accidents) et adaptations nécessaires qui se présentent en cours d'année.</p> <p>Pour ce qui est du remplacement à proprement parler des signaux rétro-réfléchissants nous pouvons estimer que le 95 % est fait. Il est difficile de donner le nombre de signaux qui sont et qui restent à remplacer. Ceux-ci sont repérés et chaque année nous en remplaçons quelques-uns. D'autre part une bonne partie de ceux-ci ont été remplacés dans le cadre de projets de signalisations (zone, 20/30, routes de plaine, diverses modifications de signalisation, etc..).</p> <p>La norme SN 640 871a « Application des matériaux rétro-réfléchissants et de l'éclairage » est valable pour toutes les nouvelles implantations de signaux ainsi que pour le remplacement des signaux existants.</p> |
| 6170.3111.10 | <p>Achat de véhicule</p>   | <p>Quel véhicule est remplacé ?<br/>Camionnette DFSK pour laquelle</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une convocation à l'expertise est attendue pour 2024</li> <li>- et il n'est plus possible de trouver certaines pièces de rechange</li> </ul>  |
| 6170.3111.20 | <p>Achat de machines, appareils pour Chf 128'000</p>                                 | <p>Que deviennent les anciennes machines (reprise / revente) ?</p> <p>En principe, les anciennes machines ne sont plus en état de marche et sont destinées aux entreprises de récupération (ferrailleurs).</p> <p>Si une machine est en état de marche, on demande au revendeur de faire une reprise sur l'offre de vente.</p>  |

|              |  |  |
|--------------|--|--|
|              |  | <p>Est-ce qu'il s'agit de remplacement de matériel ou de nouveau matériel (kärcher, broyeur, mini-pelle) ?<br/> Kärcher : nouvel équipement<br/> Broyeur : remplacement<br/> Mini-pelle : nouvel équipement<br/> Quelle est l'utilité prévue du Kärcher (le prix semble très élevé) ?<br/> Il s'agit plus exactement d'un nettoyeur à haute pression et à eau chaude dont les performances sont bien supérieures à un « kärcher classique ».<br/> Jusqu'à ce jour, ce type d'appareil est loué plusieurs jours par année pour nettoyer et décaper les grandes surfaces (murs et sols), notamment pour effacer les tags.<br/> Le prix de location s'élève à 500.-/jour.<br/> L'achat serait donc rapidement rentabilisé.<br/> En cas d'achat, il sera aussi utilisé pour une multitude d'autres utilisations et notamment pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'entretien des conteneurs à ordures,</li> <li>- le nettoyage des places de tri et les conteneurs « Gastrovert »,</li> <li>- le nettoyage des arrêts de bus, des parcs à vélo, ... etc., ...</li> </ul> <p>Cet équipement permet également de sabler les surfaces<br/> Est-ce qu'il y a eu une réflexion faite entre acheter/louer le matériel ?<br/> Oui, c'est justement cette réflexion qui amène la proposition de faire l'acquisition de ces équipements compte tenu</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- du prix de location</li> <li>- de la fréquence d'utilisation</li> <li>- et de l'opportunité d'utiliser plus souvent et plus facilement ces outils de travail lorsque l'on en est propriétaire</li> </ul> |
| 6220.3132.50 | Pôle de mobilité Corbier – étude d'aménagement pour Chf 25'000 | <p>Cette étude est-elle menée en collaboration avec les TPC et une participation financière de leur part ?<br/> Non, l'interface de mobilité et les différents aménagements en surface sortent du cadre du projet financé par TPC.<br/> Subvention perdue de la Confédération pour l'interface des gares AOMC suite au déplacement de la voie en raison du retard pris par le projet. Cette étude pourra-t-elle quand même être subventionnée dans le cadre du PA5 ?</p>   |

|              |  |  |
|--------------|--|--|
|              |  | <p>Oui – selon les discussions en cours, partant du principe qu'il n'y a pas de certitude de pouvoir réaliser ces aménagements dans le délai prévu dans le PA2, cette mesure sera incluse dans le projet d'agglomération PA5.</p> <p>Ainsi, le coût pourra être réévalué plus précisément et la subvention ne sera donc pas « perdue ».</p>  |
| 6230.3637.40 | Promotion abonnement MobiChablais                          | <p>Quelle est la raison de la hausse du montant par rapport au budget 2023 ?</p> <p>Le calcul est basé sur le paiement de 450 cartes vendues à raison de 3.- et pour 120 courses, alors que pour le budget 2023, le calcul était effectué sur 400 cartes vendues.</p>  |
| 6230.4250.40 | Vente cartes MobiChablais                                  | <p>Quelle est la raison de la hausse du montant par rapport au budget 2023 ?</p> <p>Le calcul est basé sur 450 cartes vendues raison de Fr. 80.- la carte, soit 0.65 ct/le trajet.</p> <p>Pourquoi l'augmentation n'est-elle pas proportionnelle aux charges (6230.3637.70) ?</p> <p>Le Conseil municipal a décidé d'augmenter la participation des citoyennes et citoyens au montant de Fr. 80.- la carte.</p>  |
| 7200.3101.00 | Achat de capteurs pour surveillance réseau pour Chf 10'000 | <p>Est-ce le 1<sup>er</sup> achat de ce type ?</p> <p>Non</p> <p>Quelle est la fonction et le but de ces capteurs de surveillance ?</p> <p>Où seront-ils posés ?</p> <p>Quel suivi et bilan tirer de la pose de ces capteurs de surveillance ?</p> <p>Le réseau d'eaux usées et d'eaux claires comporte environ 13 capteurs de niveau et 8 capteurs de déversements.</p> <p>Ceux-ci sont disposés à différents endroits stratégiques du réseau collecteur de la commune.</p> <p>Ils enregistrent la fluctuation des niveaux dans les conduites, les chambres de regard et les déversoirs d'orages.</p> <p>Ces outils fournissent de précieuses données sur le comportement du réseau et aident à comprendre le fonctionnement ainsi que les dysfonctionnements du réseau gravitaire.</p> <p>Cela permet d'évaluer l'impact de certaines modifications entreprises et de cibler d'autres mesures correctives.</p> |

|   |   |  |
|---|---|--|
| 7201.4250.72                              | Vente 07.2022-06.2023 pour Chf 12'432.40  | <p>Quelle est la quantité de kWh vendue ?<br/>1'041'793 kWh vendus en date du 02.11.2023,</p> <p>Quelle est la raison de la hausse de kWh produite ?<br/>En 2022, le fonctionnement des installations était partiel<br/>Depuis 2023, la STEP est opérationnelle à 100% et il est possible d'exploiter toutes les ressources pour la fourniture de biogaz<br/>Est-il possible de s'attendre encore à une hausse de la production dans le futur ?<br/>La production de biogaz est directement liée à la charge entrante. Avec l'augmentation des EH (équivalent-habitants), on peut s'attendre à une légère hausse dans le futur.</p>  |
| 7300.3130.73                              | Papier/Cartons  | <p>Pourquoi une telle augmentation ? Existe-t-il suffisamment de moloks/containers à cartons sur la commune ? Les points de récolte débordent régulièrement.</p> <p>Le montant est basé sur la situation de la facturation 2023 (volume et tarification). L'augmentation dépend de ces deux facteurs.</p>  |
| 7300.4250.25                              | Recyclage papier  | <p>Pourquoi 0 Chf ?<br/>Cela dépend du marché mondial du papier. Actuellement, vu les tensions sur ce marché, il n'y a pas de valorisation du papier, mais au contraire il faut payer pour le recycler.</p>  |
| 7500.3132.50<br><br>7500.5020.75 (invest) | Honoraires et études protection des espèces et du paysage<br><br>Aménagement divers | <p>Pourquoi la commune prend-elle en charge les mesures compensatoires liées à Eurotube ?<br/>Les coûts d'études ont été pris en charge par l'Etat du Valais, dans le cadre de son engagement financier lié à ce projet novateur.<br/>En cas de réalisation d'une mesure de compensation, la Fondation EuroTube s'est engagée à verser CHF 80'000.- à fonds perdu, le solde sera réparti entre l'Etat du Valais et la commune.<br/>Si les propriétaires venaient à refuser de mettre à disposition leur parcelle pour permettre ces mesures compensatoires, une variante plus modeste consisterait à réhabiliter une partie du canal qui longe les voies CFF.<br/>Ce projet b) (présentation de l'esquisse) est en cours de discussion avec les services</p> |

|  |  |  |
|--|--|--|
|  |  | <p>concernés de l'Etat et les associations écologiques. La Commune doit procéder dans un délai raisonnable a ces travaux et l'éventuelle mise en œuvre du projet AlphaTube a donné l'occasion d'affiner ce projet.</p> <p>En cas d'accord entre les parties (Valais, Services de l'agriculture, service des eaux et forêts, service du développement territorial et service de la mobilité), WWF et Pro Natura ainsi que commune et propriétaires riverains, cette renaturation du canal serait mise à l'enquête en 2024, pour début des travaux au mieux à fin 2024 (et au moins 2025). Le financement des travaux inclut toujours une participation de la fondation de l'ordre de CHF 80'000.-.</p> <p>Dans les deux cas de figure, une compensation de M2 de SDA est nécessaire. L'Etat du Valais aidera notre commune à trouver une solution avant toute mise à l'enquête de la mesure.</p> <p>A combien sont budgétées les mesures compensatoires totales à charge de la commune (y.c invest, y.c années à venir) ? Eurotube prend-il également un montant à sa charge ?</p> <p>Mesure a : (parcelles privées) : investissement de l'ordre de 250'000 à 400'000.- (pas encore de budget détaillé)</p> <p>Mesure b : Assainissement du canal : estimation très sommaire, de l'ordre de 500'000 à 750'000.- (dans ce cas, largement subventionné par l'Etat du Valais/service des eaux et forêts).</p> <p>Les coûts d'entretien seraient modestes.</p> <p>Est-ce que les mesures compensatoires vont se faire avant les travaux d'Eurotube (avant obtention des financements par Eurotube, avant changement de zone, mise à l'enquête,...) ?</p> <p>Oui, (avant obtention des financements par Eurotube),</p> <p>La commune de Collombey-Muraz a prévu de lever les dernières oppositions déposées par Pro Natura et WWF dans le courant du printemps 2024.</p> <p>Les mesures de compensation proposées (mesure a ou mesure b) feront obligatoirement l'objet d'une mise à l'enquête. Celle-ci est notamment nécessaire en raison de la compensation de quelques centaines de M2 de SDA.</p> |
|--|--|--|

|              |  |   |
|--------------|--|---|
|              |  | <p>A nouveau des sondages prévus sur l'emplacement prévu pour Eurotube ?<br/> Pas à notre connaissance, des sondages seraient entrepris au plus tôt après la fin de l'enquête publique pour les travaux, selon les nécessités du moment. Donc probablement rien avant 2025 au plus tôt.</p>   |
| 7900.3132.50 | Aménagements du territoire / PAZ / Plans d'eau pour Chf 10'000 | <p>Quels sont le ou les lieux concernés ?<br/> Il n'y a pas de lieux ou d'objet spécifiquement attribué à ce montant.<br/> Il s'agit d'un montant de réserve qui ne sera utilisé que si un mandat d'étude spécifique en lien avec l'aménagement du territoire s'impose durant l'année à venir.</p>  |
| 8200.3145.00 | Entretien des forêts et châtaigneraies                         | <p>Quelle est la raison de la hausse du montant au budget 2024 par rapport aux comptes 2022 et budget 2023 ?<br/> Il s'agit de la mise en œuvre d'un projet écologique de trois rideaux de plaine avec la plantation de diverses essences et la création d'une petite mare. Ce projet bénéficie d'une subvention à hauteur de 60%.</p>  |
| 8200.4631.82 | Subv. Canton pour améliorations écologiques                    | <p>Quel(s) est (sont) les projets bénéficiant de cette subvention ?<br/> Il s'agit de la subvention sur le projet cité ci-dessus.</p>   |
| 8400.3132.50 | Mesures liées au tourisme pour Chf 20'000                      | <p>A quel bureau cette étude sera confiée ?<br/> Le bureau n'a pas encore été choisi.<br/> En quoi va consister cette étude ?<br/> Poursuivre le travail de base.<br/> Quel est son objectif ?<br/> La notion de tourisme était jusqu'à ce jour inexistante sur notre Commune ; le rapport HES (2022) a mis en avant ses potentialités.<br/> La Commune et la Bourgeoisie ont décidé d'allouer un montant-cadre (40'000.-, soit 20'000.- chacun) destiné à planifier des mesures en 2024 orientées sur la signalétique, l'identité visuelle et la visibilité des valeurs touristiques de notre commune. Une séance conjointe Commune/Bourgeoisie prévue cette fin d'année permettra de concrétiser cette volonté au travers de l'attribution d'un mandat d'étude.</p> |
| 8790.3130.35 | Appel d'offre photovoltaïque                                   | <p>Pourquoi ne pas reconduire l'offre en 2024 ?<br/> En 2024, d'autres mesures sont privilégiées par rapport à cette action, notamment le projet Valais Rénove</p>  |

|              |  |  |
|--------------|--|--|
|              |  | (efficience énergétique) ou le programme de subventions (économie d'énergie) (cf point suivant).   |
| 8790.3637.86 | Subvention pour les énergies renouvelables, la rénovation, la mobilité pour Chf 55'000 | <p>Quelles sont les subventions prévues ?<br/>Pour quels types de mesures ?<br/>Quelles sont les conditions pour en bénéficier ?</p> <p>Ce programme de subvention s'appuie sur les subventions cantonales existantes du programme bâtiment. La commune s'aligne sur ses conditions.</p> <p>Le programme vise à atteindre efficacement et rapidement les objectifs de la stratégie communale, qui fait la part belle aux rénovations et constructions énergétiques exemplaires. A cette fin, les mesures suivantes devraient être subventionnées :</p> <p>M-01 Isolation thermique, M-10 Amélioration de la classe CECB, Nouvelle construction Minergie-P, nouvelle construction avec CECB A/A, audits énergétiques (subvention déjà existante), création d'une première distribution de chauffage (en cas de remplacement de chauffages électriques).</p> <p>La subvention pour les audits demeure à CHF 700.-, l'isolation serait subventionnée à hauteur de 25% et le solde à hauteur de 20%.</p> |
| 8790.3132.50 | Projet Agglo industrie durable   | <p>De quoi s'agit-il ?<br/>Y'a-t-il un cofinancement ou est-ce à 100% pris en charge par la commune ?</p> <p>Ce projet d'agglomération est une étude qui vise à répertorier toutes les ressources industrielles et d'élaborer un plan pour les valoriser au travers de synergies industrielles.</p> <p>Cette étude, exemplaire et novatrice au niveau Suisse, est subventionnée à 40%, soit CHF 50'000.- sur deux ans, par la Confédération au travers de sa subvention "Région Energie". Le solde est réparti selon les communes suivant leur nombre d'habitants.</p> <p>La SATOM et Agglo Chablais co-financent également ce travail.</p>  |
| 9100.4000.00 | Revenus fiscaux PP pour Chf 19'100'000   | Confirmation que le montant a été estimé sur la base de la notification de l'impôt pour l'année fiscale 2021 ? (message de la Municipalité : <i>sur la base des chiffres de la période fiscale 2021</i> )  |

|         |                    |  |
|---------|--------------------|--|
|         |                    | Oui, le détail du calcul fait partie des documents remis à la COGEST. Nous avons également la statistique du service des contributions sur l'avancement des taxations 2021 et celle-ci fait état d'un montant de Fr. 17'232'023.30, représentant le 97.05% des taxations effectuées. |
| 9110.40 | Revenus fiscaux PM | Les entreprises œuvrant sur le site Tamoil sont-elles considérées comme établissement stable (chantier pendant 12 mois au moins) selon la loi fiscale et de ce fait imposé en Valais ?<br>Les démarches ont été initiées avec le canton, qui gère cet aspect d'assujettissement.     |

## B. Questions comptes d'investissement

|                                  |   |  |
|----------------------------------|---|--|
| 2170.5040.50                     | Nouveau Co des Perraires  | Est-il obligatoire de faire un concours d'architecture ?<br>Oui, selon les discussions intervenues avec le canton, il est obligatoire de procéder à un concours.<br>De quoi se compose le montant de 180K ?<br>C'est le montant estimé par le canton, correspondant aux différents prix et indemnités qui seront versées aux bureaux qui participeront au concours d'architecture.<br>Il s'agit d'un montant cadre. Nous ne disposons pas encore de détails à ce stade du dossier. |
| 2170.5040.44<br><br>2170.6140.44 | Ancienne Cure (rénovation) pour Chf 120'000<br><br>Participation paroisse 50 % frais rénovation pour Chf 60'000 | La participation de la paroisse découle d'une convention ou d'une décision du Conseil Municipal ? Il n'y a pas de convention.<br>Si c'est le fait d'une convention, nous remettre copie de la convention.<br>Le bâtiment est en PPE à 50% entre la Commune et la Paroisse de Collombey.  |
| 2170.5040.70                     | Salle polyvalente et bibliothèque des Perraires   | Un montant de CHF 800k est prévu pour la 1 <sup>ère</sup> partie de la rénovation générale.<br>A combien se monte le coût budgété total de la rénovation ?<br>Le montant devisé s'élève à CHF 1'626'835.- HT, mais pour tenir compte des divers et imprévus, la demande de crédit s'élève à CHF 1'800'000.- HT<br>Sur quelle période la rénovation est-elle prévue ?<br>L'ampleur des travaux implique une réalisation échelonnée sur deux ans au minimum, d'où la                 |

|              |  |   |
|--------------|--|---|
|              |  | demande de crédit d'engagement qui vous est soumise.  |
| 2170.5060.00 | Equipement mécanique   | S'agit-il d'un 2 <sup>ème</sup> véhicule électrique de type fourgonnette ou du report de l'investissement 2023 sur 2024 ?<br>Il s'agit d'un deuxième véhicule électrique de type fourgonnette, pour le remplacement d'un véhicule (Diesel) qui date de 2001.  |
| 6130.5610.61 | Participation travaux tronçon Muraz – La Rochette pour Chf 157'000 | En quoi consistent exactement ces travaux ?<br>Dans sa planification, le canton (SDM) prévoit de refaire le tapis routier de la rue du Chablais. (Sortie de Muraz en direction de Vionnaz).<br>Pour ces travaux routiers situés à l'intérieur des localités, les communes sont appelées à participer à hauteur de 50% des coûts.<br>Comment s'inscrivent-ils dans le plan de réaménagement du centre de Muraz ?<br>Ces travaux s'inscrivent dans la procédure cantonale d'assainissement du bruit routier selon l'art. 13 de l'OPB.<br>Ils ne sont pas liés au réaménagement du centre de Muraz.  |
| 6130.6310.61 | Subvention travaux s/routes cantonales                             | Pourquoi aucune recette pour ces investissements alors que c'était le cas pour le budget 2023 ?<br>Les investissements et le subventionnement des routes cantonales sont du ressort du canton. Il n'y a pas eu d'informations sur d'éventuels investissements.  |
| 6150.5010.65 | Mise en place mesures Plan Lumière pour Chf 200'000                | Le plan lumière fera-t-il l'objet d'une présentation publique ?<br>Non, ce n'est pas prévu.<br>Quels sont les critères retenus (luminosité, lieux, etc...) ?<br>Les différents chapitres de l'étude sont les suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Objectifs</li> <li>- Normes – Directives – Bases légales</li> <li>- Évolutions – Standardisations</li> <li>- Classification des routes SN64040... / SNR13201-1</li> <li>- Pollution lumineuse</li> <li>- Gestion de l'éclairage</li> <li>- Investissement, Entretien, Consommation</li> <li>- Réflexions sur les possibilités de gestion / d'abaissement / d'extinction</li> <li>- Protection de la nature</li> <li>- Analyse financière</li> <li>- Retour sur investissement</li> <li>- Planification financière</li> </ul> |

|                             |  |  |
|-----------------------------|--|--|
|                             |  | <p>Qu'en va-t-il entrer en fonction ?<br/>Gain énergétique et économie financière attendus ?</p> <p>L'administration est toujours en attente des conclusions de cette étude, raison pour laquelle il est difficile de répondre à cette question.</p> <p>Le Plan Lumière devrait nous être livré avant la fin de l'année 2023 (en cours de réalisation par les sociétés Thol Concept et Romande-Energie).</p> <p>S'agit-il de la suite de l'invest. budgété pour 2023 (CHF 200k également) ou d'un report ?</p> <p>Non, il n'y a pas eu de dépense en 2023.</p> <p>Le conseil a décidé d'attendre les conclusions de ce rapport afin de s'assurer que les dépenses sont conformes à la stratégie globale qui sera retenue. (Plan Lumière)</p> <p>Ce montant de Fr. 200'000.- est un montant cadre qui doit permettre de mettre en œuvre certaines des mesures qui seront proposées dans le Plan Lumière dès 2024.</p> |
| 6220.5010.07<br><br>6220.56 | <p>Arrêt de bus des Neyres, la Chapelle pour Chf 200'000</p> <p>Subvention d'investissements propres</p> | <p>Lors de la rencontre de la commission ad hoc pour le renouvellement de la convention MobiChablais 2024-2028, TPC SA a informé que les arrêts de bus faisaient l'objet d'une subvention (30%) de la Confédération (PA).</p> <p>Oui c'est correct, mais pour autant que les aménagements soient situés dans le périmètre de l'agglomération. Le village des Neyres est hors du périmètre de l'agglomération.</p> <p>Pourquoi aucun montant pour cet investissement ne figure au budget 2024 ?</p> <p>Il n'y aura en principe aucun subventionnement pour cet aménagement.</p>   |
| 7100.5030.00                | Reutet-Boverly pour Chf 220'000  | <p>Est-il possible déjà à ce stade d'envisager la pose de conduites en prévision pour un raccordement futur au CAD ?</p> <p>Non.</p> <p>Compte tenu du degré d'urgence et de l'état de la conduite d'eau potable, ces travaux ont été anticipé et réalisés partiellement en 2023.</p> <p>D'une manière générale, SATOM n'est pas favorable à la pose anticipée de conduite sans vision claire de densification de son réseau de distribution.</p>  |
| 7200.5030.00                | Tabac-Rhône, participation pour raccordement sur collecteur sous pression pour Chf 100'000               | <p>Coordination avec les travaux pour l'extension du CAD depuis Satom jusqu'à Step Aigle ?</p> <p>Non, il s'agira de plusieurs travaux ponctuels sur la conduite d'eaux usées sous pression (au point de raccord des privés) qui peuvent se coordonner avec le projet du CÂD.</p>  |